

ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Vu l'article 133 al.2 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que des travaux de pose de câbles sont réalisés par la SA Sudtrafor de Saint-Hubert pour le compte de Ores à Redu, Champs des Fonds, entre le 11 mars et le 30 avril 2024;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents;

ARRETE:

Article 1 : L'autorisation à la SA Sudtrafor de réaliser des travaux de pose de câbles à Redu, Champs des Fonds, entre le 11 mars et le 30 avril 2024.

Article 2 : La circulation sera alternée et la vitesse sera limitée à 30km/h.

Article 3: La signalisation sera mise en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 4: La signalisation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 5: Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Par le Collège,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Commune de 6890 Libin

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be